RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté · Égalité · Fraternité

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CANTON DE SERRIS

VILLE DE CHESSY

Décision du maire n° 2024.010

OBJET **Appel d'offres ouvert n°2023-35 relatif à l'entretien des espaces verts du secteur de la ZAC de Chessy (lot n°2) conclu avec la société ID VERDE**

Mise en ligne : 08/03/2024

Le maire de la commune de Chessy,

Visas

Vu le Code général des collectivités territoriales et ses textes d'application ;

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 ;

Vu la délibération n° 2020-05-04 du conseil municipal en date du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire dans le cadre des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé le mercredi 29 novembre 2023 au journal officiel de l'Union européenne (J.O.U.E), au bulletin officiel d'annonces des marchés publics (B.O.A.M.P) ainsi que sur le profil acheteur marches-securises.fr ;

Considérant

qu'il est nécessaire de procéder à l'entretien des espaces verts de la Ville ;

que le marché public relatif à cet entretien arrive à échéance le 17 mars 2024 et qu'il convient en conséquence de renouveler ce marché ;

que la Commune a engagé dans cette perspective une procédure d'appel d'offres ouvert pour la passation d'un marché relatif à la réalisation de ces prestations ;

que quatre offres ont été réceptionnées, à savoir les offres des entreprises FRANCE ENVIRONNEMENT, LACHAUX PAYSAGE, S2A et ID VERDE ;

qu'à l'issue de l'ouverture des plis, l'offre de la société LACHAUX PAYSAGE a été déclarée irrégulière au motif qu'elle est incomplète ;

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20240308-DEC_2024_010-CC
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024

Décision du maire n° 2024.010

qu'à l'issue de l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres, réunie le 20 février 2024, a émis un avis favorable à l'attribution du marché à la société ID VERDE qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse ;

Décide

Article 1er
Le marché n°2023-35 passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert pour l'entretien des espaces verts du secteur de la ZAC de Chessy est conclu avec la société ID VERDE sise 7, allée de la Briarde à Emerainville (77184).

Article 2
Cet accord-cadre est conclu pour un an à compter du 20 mars 2024. Il est tacitement renouvelable trois fois par période d'un an.

Article 3
Les prix du marché sont unitaires et à bons de commandes sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 200 000 € HT.

Article 4
Les dépenses en résultant sont imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville.

Article 5
La présente décision sera inscrite au registre des Décisions du Maire de la commune et copie sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Torcy. En outre, un exemplaire sera transmis aux services de gestion comptable de Chelles.

Pour extrait conforme, fait à Chessy le 08 MARS 2024

Notifié le

Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application « télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Le maire,
Olivier BOURJOT

MAIRIE DE CHESSY (Seine-et-Marne) 77

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20240308-DEC_2024_010-CC
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024